

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 8 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
FINANCES Avenant convention mutualisation poste dév.Eco CC Grand Roye
Référence
22_20240408_1.4.3

Date de la convocation
02/04/2024

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
10/04/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

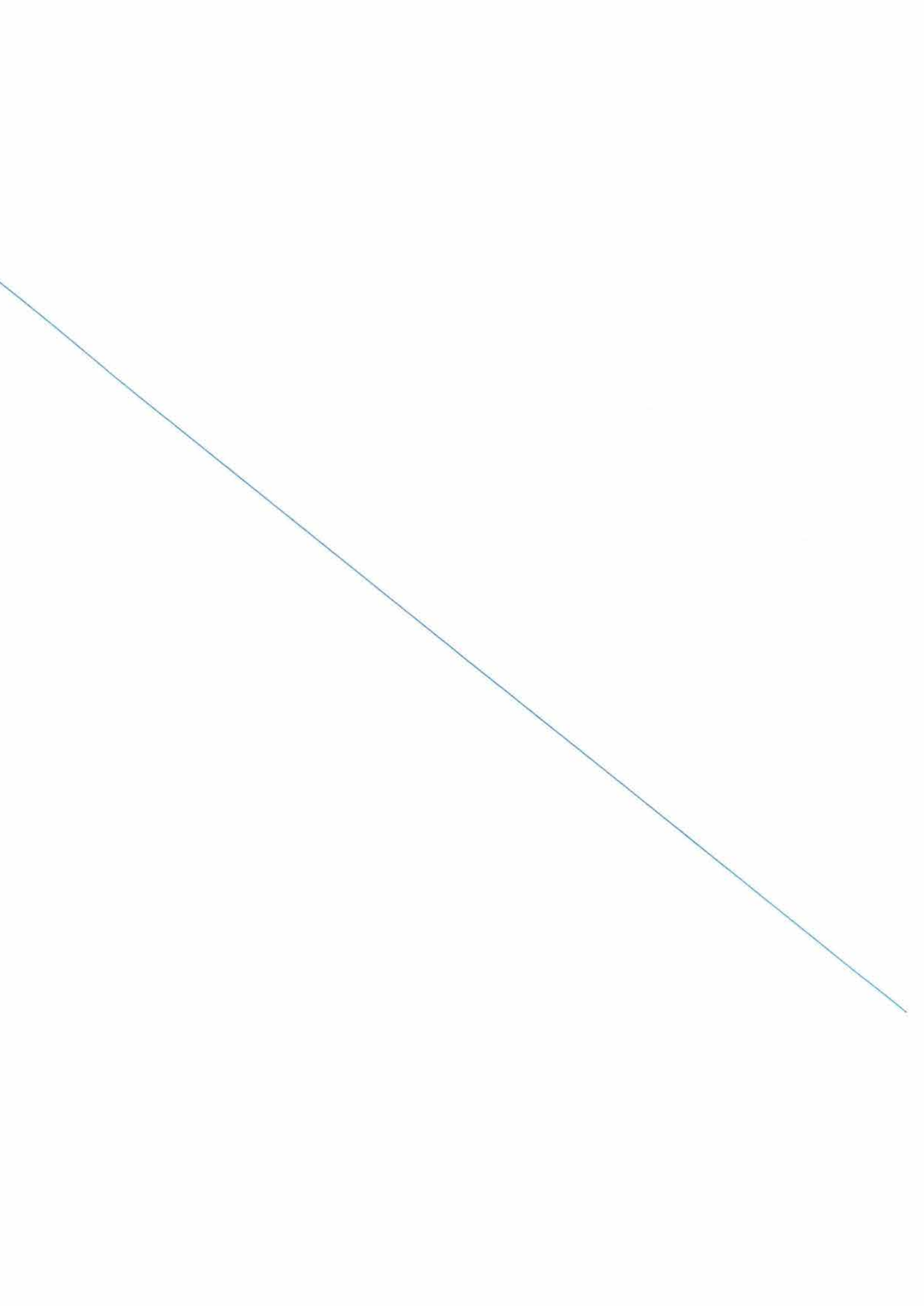
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Jean-Philippe DELFOSSE, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DEWAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Francis PETIT, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE
Margaux DELETRE a donné pouvoir à Alain GEST
Anne PINON a donné pouvoir à Franck DARRAGON
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS
Jean-Michel MAGNIER a donné pouvoir à Hubert CAPELLE
Bernard THUILLIER a donné pouvoir à Francis PETIT.

Excusés, absents : Marc FOUCAULT, Philippe THEVENIAUD, Florence RODINGER, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Maryse VANDEPITTE, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE.



Vu la convention de prestations de services dans le domaine économique passée avec la Communauté de communes du Grand Roye pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu le vote du Budget primitif 2024 et la réévaluation coût du chargé de mission du Pôle métropolitain,

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de passer un avenant à la convention pour modifier l'article 3 « Coût des frais de mutualisation et échéancier de versement de la contribution » de la façon suivante :

Article 3 : Coût des frais de mutualisation

Le coût de la mutualisation s'établit comme suit :

- Un chargé de mission recruté par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est dédié à mi-temps pour la Communauté de communes ;
- Le salaire et les charges ainsi que les frais de structure sont pris en charge à hauteur de 50% par la Communauté de communes pour un montant réévalué et estimé à 37 200 €uros conformément à la ligne budgétaire inscrite au budget du Pôle métropolitain ;
- Ces frais comprennent les moyens informatiques, les déplacements.
- Le chargé de mission devra disposer dans la Communauté de communes ponctuellement d'un espace lui permettant de recevoir des porteurs de projets/des partenaires.

Echéancier de versement de la contribution :

La contribution sera versée au Pôle métropolitain du Grand Amiénois chaque année comme suit :

- 12 400 euros à la fin du mois de janvier,
- 12 400 euros à la fin du mois de juin,
- 12 400 euros à la fin du mois de novembre,

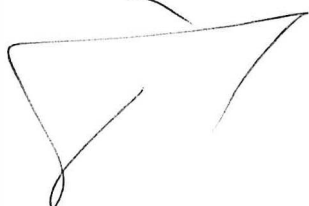
Toutes les dispositions de la convention qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par le présent avenant sont maintenues dans tous leurs effets.

Le Comité syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du Budget primitif 2024
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Décide de passer l'avenant à la convention de services dans le domaine économique avec la Communauté de communes du Grand Roye selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Autorise le Président à signer l'avenant.
- Inscrit la recette aux BP 2024 et suivants – Chapitre 74 – Article 74888 – Fonction 60

Fait et délibéré le **08 AVR. 2024**
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	22_20240408_143
Objet :	Finances : Avenant convention mutualisation poste dév éco CC Grand Roye
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20240408-22_20240408_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20240408-22_20240408_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	948 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib22_Avenant convention d__v__co_GR.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240408-22_20240408_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	8 avril 2024 à 18h12min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	8 avril 2024 à 18h12min57s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	8 avril 2024 à 18h13min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 18h13min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 18h13min14s	Reçu par le MI le 2024-04-08